

Réponses aux questions du RFA : « Développement d'une application d'automatisation des processus au sein des groupes informels d'épargne du Burkina Faso »

Actualisation: 2 décembre 2019

Q : Les réponses à cet appel à propositions sont elles uniquement ouvertes aux entités basées localement au Burkina Faso ?

R: Non

Q : Combien d'agents communautaires seront en charge d'utiliser l'application dans le cadre des activités de création de groupes d'épargnes ?

R : Le nombre d'agents communautaires ne doit pas être une contrainte puisque l'application doit être évolutive et pouvoir être déployée à être l'échelle.

Q : Combien de groupes d'épargne sont enrôlés dans le programme PARI ?

R: Le nombre de membres de groupes d'épargne est de 60,000.

Q : Combien de collecteurs de données sont à prévoir par groupes d'épargne ?

R : Chaque groupe d'épargne comprend en moyenne 25 membres, chaque membre de groupe d'épargne doit pouvoir utiliser l'application

Q : Les membres des groupes d'épargne devront installer l'application sur leurs propres téléphones ?

R : Oui puisque l'application doit être disponible sur une plateforme téléchargeable.

Q : Serait-il envisagé que les recommandations financières sur la base de leurs habitudes de transaction soient dispensées directement aux membres des groupes d'épargne sur leurs téléphones mobiles ?

R: Oui c'est une option.

Q : Combien d'institutions financières tierces partenaires du programme PARI auront besoin d'avoir un accès aux données des groupes d'épargne ?

R : L'application doit être disponible à des institutions financières sans limitation

Q: Quelles sont les informations principales dont elles auront besoin?

R: Les informations nécessaires sont celles relatives à la gestion de groupe d'épargne.

Q: La solution proposée doit-elle être interopérable avec des solutions de monnaie électronique?

R : Oui c'est une option.

Q : Quelles sont les chaînes de valeur concernées par le programme PARI ?

R : Les chaines de valeur ne rentrent pas dans le champ de cet appel mais il s'agit des groupes d'épargne.



Q: Peut-on postuler avec un consortitum?

R:Oui

Q : Qui sont les agents communautaires qui utiliseront l'application ? Sont ils déjà identifiés ? Combien de personnes sont concernées ? Le périmètre concerne-t-il bien uniquement le Burkina ?

R : Les agents communautaires sont les staff et contractuels des institutions prestataires de services financiers partenaires de UNCDF au Burkina Faso.

Q : Avez-vous déjà identifié des groupes pilotes ou bien des zones où l'application doit être testée ? Dans le cas contraire, ces activités d'identification de segments de clientèle et zones géographiques doivent-elles faire partie de notre offre ?

R : La solution applicative sera déployée dans un premier temps au Burkina Faso et dans les zones de mise en œuvre des activités de UNCDF et avec les prestataires de services financiers partenaires de UNCDF.

Q : En lien avec ce point 3 et l'offre financière, vous indiquez que l'évaluation se fait sur le budget du projet divisé par le nombre d'utilisateurs atteints à la fin du projet. Quel nombre d'utilisateurs finaux avez vous envisagés à ce stade ? Souhaitez vous un engagement dans notre offre sur le nombre de personnes / groupes formés sur l'application ?

R : Suivant les fonctionnalités de l'application une indication du nombre maximum d'utilisateurs serait utile pour estimer le rapport qualité/prix.

Q : Vous mentionnez certains SFD partenaires, sont-ils déjà identifiés ? Les identifier, définir les règles de protection des données, de gouvernance et les mécanismes de partage fait-il partie du périmètre de la mission ?

R: Non

Q: Vous indiquez souhaiter que le code soit rendu open-source, facilement modifiable et adaptable. Ce point est tout à fait possible, mais qu'en est-il du support et de la maintenance à l'issue du projet ? Notre offre doit-elle inclure une période de support aux utilisateurs minimale sur 1 ou 2 ans ?

R: C'est une option que vous pouvez inclure.



Q : Pensez-vous que les utilisateurs finaux soient prêts à contribuer d'une manière ou d'une autre à la maintenance et l'évolution de l'application ?

R: Ceci sera discuté

Q : La définition du modèle économique doit-elle faire partie de notre offre ?

R : Vous pouvez décrire le modèle économique mais l'objectif est d'avoir un freeware dont les revenus ne devraient pas provenir des utilisateurs institutionnels ou individuels

Q: L'annexe 2 du RFA demande une adresse au Bénin. Merci de nous confirmer que Amarante peut soumissionner bien que n'ayant pas de bureau physique au Bénin ni au Burkina, mais des équipes dans la sous-région.

R: Oui

Q : Vous indiquez que les différents enregistrements des réunions de groupe peuvent être utilisés pour retracer les opérations et faire des recommandations financières aux membres des groupes d'épargne: avez-vous déjà identifié qui serait susceptible d'utiliser ces données ?

R: Les données seront utilisées par les institutions prestataires de services financiers

Q : Les mécanismes de traitement, d'analyse de ces enregistrements et des programmes digitaux de recommandation/éducation financières sont ils à inclure dans l'offre ?

R: Vous pouvez inclure ces mécanismes